

DÉCISION DU 11 OCTOBRE 2012

portant nomination de rapporteurs adjoints
auprès du Conseil constitutionnel

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment son article 36, alinéa 2 ;

Vu la lettre du Vice-Président du Conseil d'État en date du 1^{er} août 2012 ;

Vu la lettre du Premier Président de la Cour des comptes en date du 5 septembre 2012 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en date du 11 octobre 2012,

D É C I D E :

Article 1^{er}.– Sont nommés rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel pour la période octobre 2012-octobre 2013 : Madame Béatrice BOURGEOIS-MACHUREAU, Monsieur Bertrand DACOSTA, Mesdames Gaëlle DUMORTIER, Nathalie ESCAUT, Claire LEGRAS, maîtres des requêtes au Conseil d'État ainsi que Mesdames Valérie BROS, Anne MONDOLONI, Monsieur Nicolas PEHAU, Madame Loguivy ROCHE, Monsieur Jean-Louis SCIALUGA, conseillers référendaires à la Cour des comptes.

Article 2.– La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 octobre 2012

Jean-Louis DEBRÉ